



NON A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Nous, personnel communal, demandons au Conseil Municipal de ne pas mettre en application cette réforme à la rentrée 2014.

Cette réforme est :

- *Génératrice de désorganisations et de déréglementations.*
- *Elle crée la confusion entre le scolaire et le périscolaire.*
- *Elle fait prendre en charge les compétences éducatives de l'état par les collectivités.*
- *Elle remet en cause le cadre national de l'école publique.*

Elle aura aussi pour conséquence une aggravation renforcée des conditions de travail des agents communaux, (animateurs, ATSEM, agents d'entretien, agents de restauration etc...).

Quant au financement, comment les collectivités pourront les financer pour 2015 ? (2014 étant financé par la CAF).

- En augmentant les impôts locaux ?
- En facturant les activités périscolaires ?

C'est aussi une raison supplémentaire qui fait que les Maires PC de Vitry et Bagnolet ont décidés de refuser la mise en application en 2014.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement Monsieur le Maire, de bien vouloir refuser la mise en place de cette réforme lors du Conseil Municipal du 19/12/2013.

